

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2026**  
~~~~~

**SOUTIEN À L'INITIATIVE "LES MAIRES À VÉLO"
VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE À "OEUVRE DES PUPILLES ORPHELINS
ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE".**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 22 septembre 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Virginie POIJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLINET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. José MARTINEZ à Mme Véronique NEIL, M. Jean-Marie VIAL à M. Jean-François SOTO, Mme Anna ASPART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Angélique BAILLY à Mme Nathalie PEREZ.

Excusés

M. Gregory BRO.

Quorum : 26 Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY	Présents : 46	Votants : 50	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

CONSIDÉRANT que, pour la cinquième année consécutive, un groupe d'élus de la vallée de l'Hérault et de différentes communes de l'Hérault, porte une initiative solidaire, en parcourant à vélo dans l'Hérault plus de 180 kilomètres sur deux jours, les 1 et 2 octobre 2026, pour attirer l'attention sur une cause et pour inciter aux dons,

CONSIDÉRANT que l'Association des maires de l'Hérault (AMF34), partenaire de l'action, invite toutes les communes et intercommunalités du département à soutenir l'initiative, avec une arrivée officielle de ce parcours à vélo organisée lors du salon des maires de l'Hérault, au parc expo de Montpellier le 2 octobre,

CONSIDÉRANT que cette initiative est conduite cette année au profit de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France, dont l'objet est d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins, des membres actifs et associés décédés des suites d'un accident survenu ou d'une maladie contractée à l'occasion du service commandé, ou hors de celui-ci, et de venir en aide à tout membre bénéficiaire ou ses ayants droits en difficulté,

CONSIDÉRANT que l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France est une association fondée en 1926, reconnue d'intérêt public depuis 1928, qui célèbre cette année le centenaire de sa création, et qui est représentée dans l'Hérault par l'Union départementale des sapeurs-pompiers,

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France répond au critère d'intérêt public général local,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 (mille) euros à l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France,
- de prendre en charge une partie des frais d'organisation de l'action solidaire, à savoir l'impression des maillots cyclistes marqués aux couleurs de l'action et de la CCVH et les frais kilométriques du véhicule accompagnant les cyclistes.

Transmission au Représentant de l'État N° 4292
Publication le 02/10/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 02/10/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260928-28283-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY